Image not found or type unknown

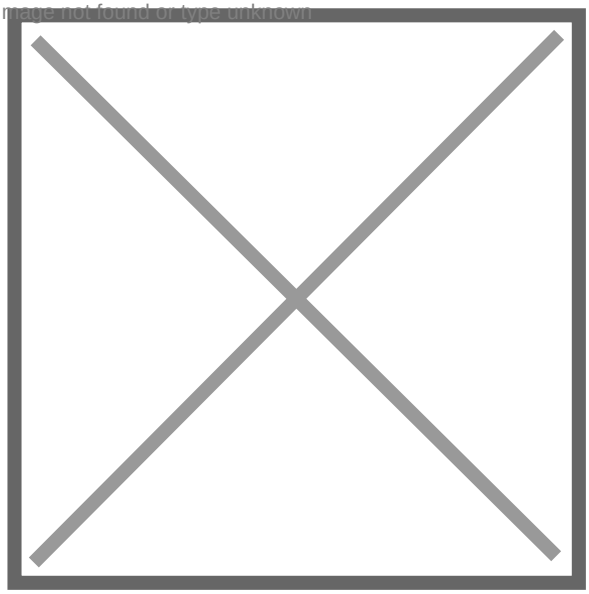

Droit entre les locataires

Par **Julien**, le **20/03/2012** à **22:02**

Bonjour,
Voila mon probleme, après avoir vécu en couple dans un appart au deux nom, nous devions rendre le bail, j'ai donc envoyé une lettre AR pour prévenir de mon départ, la personne avec qui je vivais ne l'a pas fait et saccagé l'appartement,
Maintenant les huisisiers me demande de rembourcer les dégâts via une injonction, car l'autre personne est introuvables

Que dois je faire pour régler ce problème?

Par **cocotte1003**, le **21/03/2012** à **01:56**

Bonjour, comme dans votre bail il doit y avoir une clause de solidarité qui ne s'éteint qu'en fin de période triénale,soit 3 ou 6 ou9 ans apres la date d'effet du bail, vous solidaire du paiement des loyers et des dégats. Vous devez payer et vous retourner contre votre ex pour qu'il vous rembourse, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés